

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 06 NOVEMBRE 2009**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 06 novembre 2009, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraise, maire.

Etaient présents : Jean-Luc Fraise, Gilbert Meyssonier, Roland Puech, Michèle Valentin, Marcel Meyssonier, Jean-Paul Brustel, Pascal Garnier, Gilbert Caroff-Duflos, Hervé Trescartes, Stéphane Charrat, Nadine Tallobre, Patricia Payet, Jean-Michel Jamon et Bruno Christophe.

Etaient absents : Eric Jacob qui avait donné pouvoir à Nadine Tallobre.

Secrétaire de séance : Hervé Trescartes a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal de la précédente réunion

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Délibérations :

Assurance multirisques de la commune, choix de la compagnie :

Roland Puech expose au conseil qu'une mise en concurrence de trois compagnies d'assurance a été organisée d'afin d'actualiser les garanties et les prix du contrat d'assurance multirisques de la commune dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2009. Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil décide à l'unanimité, de retenir l'offre de Groupama Rhône-Alpes pour 4 300€ TTC qui offre plus de garanties (protection juridique, aucune franchise) que les deux autres prestataires.

Taxe forfaitaire sur la cession de terrains devenus constructibles :

Le vote de ce point de l'ordre du jour nécessite de donner davantage d'information à plusieurs conseillers qui étaient absents lors des débats en commission ; il est donc différé à la prochaine séance de conseil.

Contrats d'accompagnement dans l'emploi-Passerelle :

Dans le cadre des mesures exceptionnelles et immédiates mises en place par le gouvernement pour favoriser l'emploi des jeunes, M. le Maire propose d'embaucher trois jeunes en CAE-Passerelle. L'un, assurera le remplacement d'un agent en congés maladie à l'école et interviendra au centre de loisirs et les deux autres, seront affectés aux services techniques de la voirie.

Le temps de travail peut être compris entre 20 et 35 heures hebdomadaires et la durée du contrat est fixée à un an potentiellement renouvelable.

En cours de contrat, les jeunes réaliseront des formations ou des périodes d'immersion en entreprise qui leur permettront, le cas échéant de conclure un CDI dans le secteur privé.

Pour ce type de contrat, les collectivités territoriales bénéficient d'un taux de prise en charge de l'Etat égal à 90% du SMIC.

Après que Stéphane Charrat ait quitté la salle, le conseil décide à l'unanimité, de prendre une délibération de principe pour créer trois CAE-Passerelle sous réserve des accords de la Mission locale, du Pôle-emploi et du Centre de gestion.

Réfection des vitraux de l'église ; subvention de la Fondation du Patrimoine :

M. le Maire rappelle au conseil que, avec l'appui de la Fondation du Patrimoine, la commune a ouvert une souscription pour financer la restauration des vitraux et de la toiture du cœur de l'église. Cette souscription a reçu des dons émanant de 11 personnes pour un montant total de 23 990 €. Ce montant permet à la Fondation du Patrimoine d'attribuer une subvention de 10 000 € à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'accepter cette subvention et d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'attribution avec la Fondation du Patrimoine. Par ailleurs, compte tenu de ce soutien

financier supplémentaire, décision est prise de réaliser un avenant à la convention de souscription pour réaliser des travaux complémentaires sur la toiture pour un montant de 9 000 € HT.

Renouvellement de la convention ATESAT :

Le conseil municipal décide de renouveler la convention ATESAT (Assistance technique pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire assurée par la DDEA), mission de base et missions complémentaires comprises, pour un coût annuel d'environ 472 €.

Vérification des installations électriques et incendie ; choix du bureau de contrôle :

Gilbert Meyssonier, vice-président de la commission Bâtiments, expose au conseil qu'une consultation de bureaux d'études a été organisée pour la vérification des installations électriques et incendie de l'école primaire et de la salle polyvalente. Sur avis de la commission d'appel d'offres, le conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre du bureau de contrôle SOCOTEC du Puy pour 390 € HT soit 466.44 € TTC.

Acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière :

M. le Maire propose au conseil d'acquérir un logiciel permettant une gestion informatique du cimetière. L'offre de Visa informatique, actuel prestataire des différents logiciels du secrétariat, s'élève à 593.22 € TTC, additionnée de 104.05€ TTC pour la maintenance annuelle.

Le Centre de gestion assurera l'installation du logiciel et une formation au personnel administratif pour 175 € nets la demi-journée (2 demi-journées sont nécessaires au maximum).

Après en avoir délibéré le conseil décide, à l'unanimité :

- d'acquérir un logiciel de gestion des cimetières et de souscrire un contrat de maintenance auprès de la société Visa informatique de Loudun
- de confier l'installation et la formation au CDG43.

AGUMAA : subvention 2010 :

M. le Maire précise au conseil que le bureau de l'AGUMAA souhaite que la commune se prononce d'ores et déjà sur l'attribution de la subvention 2010 afin de préparer au mieux la gestion 2010 de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de reconduire le montant de la subvention 2009 soit 15 000 € pour l'année 2010.

Déclaration d'intention d'aliéner :

Le conseil décide de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune sur les parcelles cadastrées C-347 et C-348 sises à Châteauneuf.

Location du garage de la cure :

Le conseil décide à l'unanimité, de mettre en location le garage de la cure, à compter du 1^{er} décembre 2009, à titre précaire et révocable, et pour un loyer semestriel de 150 €.

Changement du statut de la Poste :

Le conseil renouvelle son attachement à la permanence et à la qualité du service public de la Poste en milieu rural et propose de prendre une nouvelle délibération de soutien et contre la privatisation de La Poste.

Maison des chasseurs : remboursement des frais à un membre bénévole :

En vertu de la délibération du 09/01/2009 autorisant la commune à participer à hauteur de 20 000€ HT à l'achat des fournitures pour la construction de la maison des chasseurs, le conseil décide à l'unanimité, de procéder au remboursement de M. Dionnet Christophe pour des fournitures qu'il a payées à titre personnel. Le paiement sera effectué par mandat administratif sur le compte de M. Dionnet Christophe domicilié à Moulis, commune de Vernassal pour un montant de 62.18 € HT, soit 74.37 € TTC.

2-Activité de la CCPA : création d'un poste d'agent de développement chargé de la gestion des classes de découverte, de la halle agricole, de la zone d'activités, des classes-piscine ; création d'un poste d'éducateur en CAE-passerelle pour les associations sportives de la Communauté ; ouverture halte-garderie depuis le 21 octobre ; stratégie pays du Velay : projets de maison de santé Allègre, de piscine couverte Saint-Paulien.

CG2D : le Conseil général a décidé d'accorder aux communes une année supplémentaire pour réaliser le CG2D 2007-2009 car seulement 46% de l'ensemble des crédits alloués au niveau départemental ont été dépensés dans le délai imparti.

3-Informations de la municipalité :

Participation pour voies et réseaux (PVR) :

M. le Maire rappelle au conseil que la PVR est instituée depuis 2003 sur la commune et qu'elle n'a jamais été appliquée ; il appartient, dans chaque cas et par une délibération spécifique, au conseil municipal de décider de sa mise en œuvre éventuelle en fonction des circonstances. Il précise qu'elle est due par les propriétaires de terrains situés de part et d'autre des aménagements nouveaux (voirie, réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité) rendus nécessaires pour la constructibilité des parcelles. Lorsqu'un seul terrain est concerné par la construction, la participation de raccordement à usage individuel peut un instrument plus approprié.

Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics :

Gilbert Meyssonier, vice-président de la commission Bâtiments, rappelle l'obligation d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics conformément à la loi EDC PC PH, dite loi « Handicap », avant le 23 décembre 2009. Le plan doit fixer les dispositions susceptibles de rendre accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite, l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune. Un groupe de travail constitué d'élus et de personnes à mobilité réduite établira un premier diagnostic (Gilbert Meyssonier, Jean-Paul Brustel, Patricia Payet, Pascal Garnier, Marcel Meyssonier, Marcel Garnier).

Déchets inertes : suite aux préoccupations exprimées par les professionnels lors du dernier conseil, M. le Maire expose l'état de la réflexion de la municipalité sur ce sujet, avec l'objectif de déboucher sur des solutions adaptées tant pour les professionnels que pour les ménages.

Cérémonies du 11 novembre : elles auront lieu le dimanche 08 novembre selon le principe habituel.

Foire de la St Martin : La traditionnelle foire de Saint-Martin se déroulera le samedi 14 novembre au matin. Nouveauté cette année : à chaque achat auprès des commerçants d'Allègre ou des forains, un ticket de tombola sera offert pour un loto d'une valeur de 500€.

Séance levée à 23h.